

« Je préférerais ne pas créer de Guantánamo en Belgique »

Le ministre de la Justice, Koen Geens, réagit à la proposition de Bart De Wever de ne pas libérer de prison des terroristes ou des radicalisés tant qu'il existe une menace terroriste.

Le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a indiqué qu'il n'était pas juste de garder des terroristes ou des radicalisés en prison tant que dure la menace terroriste de l'État islamique.

Le président de la N-VA, Bart De Wever, avait fait une proposition en ce sens vendredi. « Je préférerais tout de même ne pas créer de Guantánamo en Belgique », a rétorqué Koen Geens sur le plateau de VTMNIEUWS.

« Selon le code pénal, je ne peux pas maintenir incarcérés les gens une fois qu'ils ont purgé leur peine, a expliqué le ministre de la Justice. Nous pouvons penser à une mesure de détention administrative, par laquelle on les enferme préventivement. Mais la Cour européenne des droits de l'homme devrait encore examiner si c'est possible. »

Le ministre de la Justice a souli-

gné que les autorités ne laissent pas tomber les terroristes condamnés ou des détenus radicalisés lorsqu'ils étaient libérés. « Ces personnes, une fois libérées à la fin de leur peine, sont très bien suivies, par les task forces locales, la police, la Sûreté de l'État et les maisons de justice. Chaque pays dans le monde connaît ce problème et le résout d'une manière similaire. Je n'ai encore jamais entendu parler de détention administrative nulle part. J'essaie juste de comprendre l'idée de Monsieur De Wever et de dire ; c'est possible. Mais je préférerais tout de même ne pas créer de Guantánamo en Belgique. »

« Pas de politiques de circonstance »

Par ailleurs, dans une interview accordée au Soir, Koen Geens est

revenu samedi sur la fusillade à Liège perpétrée mardi dernier par un détenu en sortie autorisée. Le ministre a souligné que les échanges d'informations entre ses services ont fonctionné efficacement (ce que contredit le criminologue Michaël Dantinne, voir p.2 et 3) et que ceux-ci « ont pris des décisions justifiées sur la base des éléments dont ils disposaient ».

Le ministre refuse de remettre en cause les politiques pénitentiaires sous le coup de l'émotion. « Il ne faut pas prendre des politiques de circonstance, le nez sur les événements. Des mesures ponctuelles qui ne vivront pas deux ans. »

Koen Geens s'expliquera à nouveau lundi après-midi, en commission de la Justice de la Chambre, sur la tuerie de Liège. ■

JUSTICE

L'Open Vld souhaite qu'un juge puisse décider des congés pénitentiaires

L'Open Vld, au gouvernement, souhaite que les juges disposent de la possibilité d'accorder ou non des congés pénitentiaires ou des libérations anticipées.

La semaine dernière, un détenu en congé pénitentiaire a tué deux policières et un étudiant à Liège.

Cette affaire a relancé de nouveau le débat sur l'exécution de la peine. Les congés pénitentiaires sont accordés par les services de la justice. L'Open Vld voudrait une autre formule. « Il faudrait que le juge puisse décider de remettre quelqu'un en liberté, estime Gwendo-

lyn Rutten, présidente des libéraux flamands, lors de l'émission Zevende Dag (Een). Cela donnerait à la justice la chance de se concentrer sur sa tâche principale : préparer le retour de détenus dans la société. »

Gwendolyn Rutten souhaite aussi que le congé pénitentiaire

élargi, qui permet à un détenu de passer en alternance une semaine en prison et une autre à l'extérieur, soit aboli. Elle pense aussi que le juge pourrait décider d'une libération anticipée pour des détenus purgeant une faible peine, inférieure à trois ans. ■